

Ville de Fleury les Aubrais



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Délibération n°2022\_005

### 5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Volet 3 pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel

L'an deux mille vingt deux, le trente et un janvier, le Conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **24 janvier 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

#### Absent.e.s avec pouvoir :

M. Grégoire CHAPUIS (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Nicolas LE BEUZE)

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35

Ville de Fleury les Aubrais

## TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX

### 5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Volet 3 pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel

#### **M. FOURMONT, Adjoint, expose**

Dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Conseil départemental du Loiret dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal (volet 3), la Ville de Fleury-les-Aubrais souhaite présenter le projet de Cour Oasis qui sera réalisé au sein du groupe scolaire Jacques-Brel.

La Ville de Fleury-les-Aubrais s'est engagée à intégrer une démarche de transition écologique à ses projets. Dans le cadre du programme d'investissement à destinations des établissements scolaires, la cour d'école élémentaire Jacques-Brel fait l'objet d'un programme de rénovation ambitieux visant à créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.

Le concept de cour Oasis constitue une nouvelle méthode de rénovation. Encore principalement asphaltés et imperméables aujourd'hui, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain qu'il convient de traiter pour le confort de vie des usagers.

La démarche Oasis propose d'associer dès le démarrage les élèves et les adultes de l'établissement, premiers usagers concernés. Il s'agit de partager les regards sur la cour et d'aboutir à un consensus pour un nouvel aménagement de l'espace.

A la faveur de plusieurs ateliers de co-construction, les usagers ont pu faire part de leur cour idéale faisant état de tous les matériaux, jeux, différenciation d'espaces qui rendraient la cour plus agréable.

L'objectif est de proposer des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants.

S'appuyant sur cette première étape de concertation, les transformations de la cour vont apporter les éléments suivants :

- Le sol fera l'objet d'une attention particulière : il doit participer à une meilleure gestion de l'eau de pluie et il doit aussi être plus clair pour éviter d'absorber la chaleur s'il n'est pas ombragé. L'idée est de retrouver un équilibre entre zones perméables, avec une préférence pour la pleine terre quand cela est possible, et un sol imperméable permettant la gestion de l'eau de pluie. Enfin, les sols en bon état seront partiellement conservés, dans une logique de sobriété.

- Les surfaces végétalisées seront augmentées : plantations d'arbres, jardins pédagogiques. Les essences choisies sont des végétaux adaptés au cadre scolaire et plus résistants au changement climatique.

- Le mobilier cherchera à répondre aux besoins exprimés par les enfants et les adultes de l'école, notamment pour un meilleur partage de l'espace (entre petits et grands, filles et garçons, etc.) et permettre des activités diverses en extérieur. Seront ainsi proposés des gradins, des jeux en bois favorisant l'exercice physique, une structure toboggan, etc.

- L'ombre et l'eau seront également plus présentes dans la cour : installation de fontaines, utilisation ludique et pédagogique de l'eau et ajout d'arbres dans une logique de rafraîchissement.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 372.000,00€ HT.

Ville de Fleury les Aubrais

Le Conseil départemental se prononcera prochainement sur le montant d'une éventuelle subvention pour soutenir ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets du Conseil départemental du Loiret,

Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti – Logement du 11 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Considérant que cette opération est éligible dans le cadre de l'appel à projets du Conseil départemental du Loiret,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- sollicite le soutien financier du Département dans le cadre de l'appel à projet dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal (volet 3), pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel,

- autorise Madame la Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Conseil départemental du Loiret.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le **01 FEV. 2022**

Publié/notifié le : **03 FEV. 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 1 février 2022

Four la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

